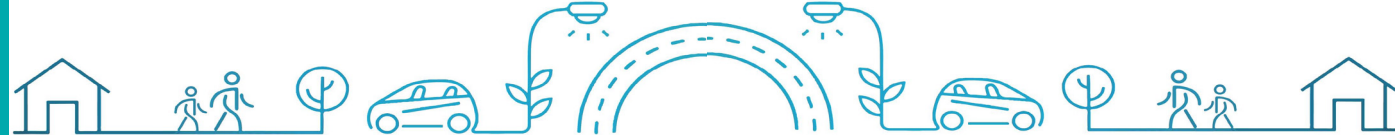


ZFE

CCI SEINE-ET-MARNE

Vers une mobilité plus propre La CCI vous accompagne



ZFE du Grand Paris Objectif zéro diesel en 2024

COMMENT CA MARCHÉ ?

La ZFE de la Métropole du Grand Paris concerne 79 communes situées à l'intérieur de l'A86. La vignette Crit'Air indique quels véhicules peuvent circuler dans la ZFE sur certaines plages horaires. La vignette Crit'Air distingue les véhicules en fonction de leur niveau de pollution. L'objectif est d'arriver à zéro diesel en 2024 et zéro véhicule thermique en 2030.



ZFE Zone à Faibles Emissions

Une ZFE est un territoire sur lequel est instauré une interdiction d'accès pour les véhicules les plus polluants. Ce dispositif est destiné à améliorer la qualité de l'air et concerne tous les véhicules (particuliers et entreprises). En France, il existe 11 ZFE dont celle du Grand Paris. Elles seront 45 d'ici 2025.

C'EST QUOI ?

Toutes les entreprises de Seine-et-Marne travaillant sur la ZFE sont concernées, quel que soit leur domiciliation.



La CCI à vos côtés Pour verdir vos véhicules

La CCI vous informe et vous accompagne :
DANS VOTRE AIDE À LA DÉCISION
- Conférences et masterclass entre professionnels du secteur
- Pré-diagnostic motorisation gaz en partenariat avec GRDF et le Département 77

DANS VOTRE PROJET ET SON FINANCEMENT
La CCI facilite votre parcours vers les bons interlocuteurs et identifie le co-financement adapté parmi de nombreuses aides existantes.

Vos CONSEILLERS MOBILITÉ

AURELIE SEBASTIEN : 01.74.60.52.59
aurelie.sebastien@seineetmarne.cci.fr
ELODIE DIEU : 01.74.60.52.54
elodie.dieu@seineetmarne.cci.fr

POUR ALLER PLUS LOIN :
<https://www.metropolegrandparis.fr>